Manifestation interdite par le préfet,
Le tribunal confirme cette interdiction,
Une défaite pour les libertés publiques !

Face à l'arrêté d'interdiction de la manifestation déclarée par la CGT, la FSU et Solidaires qui nous est parvenu hier soir, nos organisations ont déposé un recours auprès du tribunal administratif de Lyon via un référé liberté. Le tribunal administratif vient de rejeter notre recours. Une décision que nous déplorons vivement !

Cette interdiction de manifestation à Saint Étienne est d'une brutalité extrême à l'encontre de toutes celles et tous ceux, toujours plus nombreuses et nombreux, qui se mobilisent pour plus de justice sociale. Face à l'urgence sociale, la restriction des libertés publiques ne peut être la solution.

Face aux choix budgétaires du gouvernement, à l'inflation, à la casse des services publics, à la casse de notre protection sociale, les travailleuses et les travailleurs, la jeunesse, les retraité·es et les privé·es d'emploi se trouvent dans des difficultés extrêmes, il ne peut être fait entrave aux revendications légitimes et à leur expression dans la rue. Cette décision est une provocation.
Un gouvernement qui impose des reculs sociaux et empêche celles et ceux qui les subissent de manifester fait le choix de la confrontation. Il porte atteinte à un droit fondamental et prend la lourde responsabilité d'aggraver les tensions.

Ainsi, nos organisations syndicales appellent à poursuivre et amplifier la mobilisation notamment dans le cadre de la grève interprofessionnelle du 5 novembre.

Nous ne lâcherons rien sur les libertés publiques, rien sur nos revendications !

La CGT Loire, la FSU Loire et Solidaires Loire tiendront une conférence de presse, demain, samedi 31 octobre à 13h30 devant la Bourse du travail.

Saint-Etienne le 30 octobre 2026 à 20h